

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julien Lamontagne

<https://www.cadre21.org/membres/b1fd579bdee1ffd061577ed0>

Date d'obtention : 2023-06-30 14:17:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse me permet de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation et de mieux référer aux partenaires externes de l'école. La trousse Sexto pourra être intégrée à nos actions à mettre en place lors de situation de violence et d'intimidation (partage non consensuel d'images intimes qui est considéré comme une violence sexuelle) plus précisément dans l'action IMPLIQUER LES PARTENAIRES. De plus, le protocole Sexto permet de répondre à mes questionnements, de rassurer la jeune et de faire un portrait le plus précis possible de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de mieux intégrer la trousse sexto au moment où l'on doit impliquer les partenaires lors d'une situation de violence sexuelle. Cela permet aussi de mieux cerner si l'acte de l'auteur des gestes est impulsif ou malveillant. Suite à cette formation, je serai plus en mesure d'adapter la formation que je donne au CSSMB concernant l'intervention lors de situations de sextage (partage non consensuel d'images intimes) pour mieux arrimer la trousse SEXTO à nos actions que nous faisons déjà dans notre milieu et nos et à nos outils/ressources.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Auprès des élèves impliqués dans la situation, il est important d'avoir en tête leur sécurité immédiate et de préserver la confidentialité pour éviter de nuire aux élèves. Donc, se rappeler d'avoir le bien-être des jeunes à cœur tout au long de nos interventions autant celui de la victime que de l'auteur des gestes. Particulièrement chez l'élève auteur, je dois faire attention lorsqu'on réalise que c'est un acte malveillant, il ne faut surtout pas faire une enquête auprès du jeune et laisser les policiers faire leur travail.